

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 23 septembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 24 septembre 2025

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 24 septembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à François SALAGNAC en date du 24 septembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 19 septembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 24 septembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Lucile VALADAS

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AS PANAZOL FOOTBALL
Délibération 2025-79

Le Club de l'AS Panazol Football évolue depuis 2023 en National 3, représentant avec fierté la Ville de Panazol au niveau national.

Il poursuit parallèlement ses missions essentielles auprès de la jeunesse, en encadrant près de 330 licenciés, dont une majorité de jeunes, avec le soutien de nombreux bénévoles. Toutefois, les exigences sportives et organisationnelles liées au championnat de National 3, combinées aux charges structurelles et aux investissements nécessaires à la gestion des manifestations et à l'accompagnement des équipes, génèrent des besoins financiers significatifs.

Dans ce contexte et afin d'assurer la continuité de ses engagements sportifs et éducatifs, le club a sollicité de la Ville une aide exceptionnelle de 10 000 €, venant compléter les subventions ordinaires déjà attribuées.

Cette aide exceptionnelle permettrait au club de :

- renforcer l'accompagnement logistique des équipes seniors et jeunes,
- assurer l'organisation des rencontres à domicile dans le respect des normes fixées par la Fédération Française de Football,
- maintenir ses actions éducatives, citoyennes et de développement du football féminin.

Le soutien de la Ville à cette demande s'inscrit dans une volonté de valoriser le dynamisme sportif local et de contribuer au rayonnement de Panazol au niveau régional et national, tout en soutenant les missions d'intérêt général assurées par l'AS Panazol Football.

À ce titre, afin de participer au rayonnement du club et soutenir la dynamique sportive et citoyenne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2,

VU la demande formulée par le Club par courrier en date du 28/08/2025 ;

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'évolution en championnat national de football de Nationale 3 de l'AS Panazol Football ;

CONSIDÉRANT l'intérêt sportif, éducatif et citoyen des actions menées par le club,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter un soutien exceptionnel au regard des charges supplémentaires liées à la participation au championnat de National 3,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'AS Panazol Football ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 25 septembre 2025

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 30/09/2025

Publié ou notifié

01/10/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB79 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASP Football

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 30/09/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 79- Attribution subv exceptionnelle à l'association ASP FOOTBALL.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250925-DELIB79-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/09/2025